DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES
ARMOY - LE LYAUD
78 Route des Voigères - 74200 LE LYAUD
Tél. 04.50.73.97.84
sivom@armoylyaud.fr

PROCES VERBAL du Comité Syndical

Séance du 20 mars 2025 – 18h00 au siège du SIVOM au Lyaud

Etaient présents : Joseph DÈAGE, président du comité syndical
Patrick BERNARD, vice-président du comité syndical
Olivier JACQUEY, Martine SIEGER, Agnès HUBERT, Jean-Marc EHRY, Murielle FILLON.
Luce FILLON (suppléante)

Excusé : Jean-Yves MEYNET

Secrétaire de séance : Murielle FILLON

Quorum : 8 personnes présentes, le quorum est atteint

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13/02/2025
2. Création d'un poste permanent d'agent polyvalent des services techniques en milieu rural sur 2 grades : agent de maîtrise/ agent de maîtrise principal
3. Retrait de la délibération n°9/2025 ; CDAS 2025 : achat de matériel technique
4. CDAS 2025 : rénovation du groupe scolaire (remplacement des stores manuels en stores électriques maternelle et cantine)
5. CDAS 2025 : sécurisation du groupe scolaire (pose d'un visiophone)
6. CDAS 2025 : remplacement de la chaudière du groupe scolaire
7. CDAS 2025 : acquisition mutualisée de matériel technique
8. Modalités de mise en œuvre du Compte Epargne Temps (CET)
9. Création d'emplois saisonniers
10. Mandatement du CDG74 afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé
11. Décision Modificative n°1
12. Création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité
13. Questions diverses

Approbation du PV du 13/02/2025
Le PV de la séance du 13/02/2025 est approuvé à l'unanimité.

1- Création d'un poste permanent d'agent polyvalent des services techniques en milieu rural sur 2 grades : agent de maîtrise / agent de maîtrise principal

Le Comité Syndical après en avoir délibéré a décidé de créer un poste permanent d'agent polyvalent des services techniques en milieu rural sur 2 grades : agent de maîtrise, agent de maîtrise principal.

2- Retrait de la délibération n°9/2025 ; CDAS 2025 : achat de matériel technique

Le Comité Syndical a procédé au retrait de la délibération n°9/2025 car elle présentait des non-conformités.

Le Comité Syndical a demandé une aide au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) de la part du Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour le financement des investissements suivants :

Achat de matériel technique :

- Achat d'un taille-haie et d'un souffleur : **1 362,53 € HT**
- Achat d'une meuleuse et d'une scie circulaire **: 727,83 € HT**
- Achat de 4 pneus pour un tracteur **: 6 070,00 € HT**
- Achat d'une remorque porte barrière PONCET **: 2 800 € HT**

Soit un total de 10 960,36 € H.T pour l'achat de matériel technique.

3- CDAS 2025 : rénovation du groupe scolaire

Le Comité Syndical a demandé une aide au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) de la part du Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour le financement de l'investissement suivant : le **remplacement des stores manuels en stores électriques** en maternelle et à la cantine pour un coût estimé à **42 500€ HT**.

4- CDAS 2025 : sécurisation du groupe scolaire

Le Comité Syndical a demandé une aide au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) de la part du Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour le financement de l'investissement suivant : la **pose d'un visiophone** pour sécuriser l'accès à la garderie. Le coût de la fourniture et de la pose de ce visiophone est estimé à **6 000€ HT**.

5- CDAS 2025 : remplacement de la chaudière du groupe scolaire

Le Comité Syndical a demandé une aide au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) de la part du Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour le financement de l'investissement suivant : le **remplacement de la chaudière** du groupe scolaire pour un coût estimé à **22 000€ HT**.

6- CDAS 2025 : acquisition mutualisée de matériel technique pour l'entretien des stades

Le Comité Syndical a demandé une aide au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) de la part du Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour le financement de l'investissement suivant : **l'acquisition de matériel d'entretien des stades**. Cette acquisition est mutualisée entre les mairies d'Armoy, du Lyaud et d'Orcier. Le coût total est de 58 770€ HT, soit pour le SIVOM un montant de **39 180€ HT (2/3 du coût total)**.

7- Modalités de mise en œuvre du Compte Epargne Temps (CET)

Le Comité Syndical a décidé de fixer les modalités de la mise en œuvre du Compte Epargne Temps pour tous les agents du SIVOM.

8- Créations d'emplois saisonniers

Le Comité Syndical décide de créer 2 emplois saisonniers, à temps complet, pour une période déterminée allant **du 01 juillet au 31 août 2025.**

9- Mandatement du CDG 74 afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé

Le Comité Syndical décide de mandater le CDG74 afin de mener une procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « santé ».

10- Décision modificative n° 1

Monsieur le Président, explique que les crédits prévus à certains articles du budget sont insuffisants, et qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants pour la section d'investissement :

DESIGNATION	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
21 Immobilisations corporelles	**38 600,00€**	**41 800,00€**
215731/21 Matériel roulant		40 600,00€
21828/21 Autre matériel de transport	38 600,00€	
21831/21 Matériel informatique scolaire		1 200,00€
013 Subventions d'investissement	**3 200,00€**	
1323 Subv. non transf. Départements	3 200,00€	

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité.

11- Création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement d'activité

Le Comité Syndical décide de créer à compter du 12/04/2025 jusqu'au 18/04/2025 inclus un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'ATSEM principal de 2ème classe relevant de la catégorie C.

Questions Diverses :

- **Le Conseil Départemental** a procédé le 25/02/2025 au paiement de 900€ pour l'achat d'un désherbeur thermique (sur une dépense subventionnable de 1 800€ HT) au titre du CDAS 2022.
- Monsieur le Président informe qu'il est nécessaire de nettoyer la cuve de fioul et que le coût s'élève à 2 620€ TTC. Ce nettoyage sera effectué cet été.
- Monsieur le Président présente que dans le cadre de l'élaboration du PPMS unifié, il est important de désigner les personnes pouvant couper l'électricité et l'arrivée de fioul : ce sera 2 agents du groupe scolaire.
- Monsieur le Président informe que le rapport du référent ACFI du CDG74 présente des non-conformités. Il convient de procéder à leur régularisation.

Le président,
Joseph DEAGE

La secrétaire de séance,
Murielle FILLON